

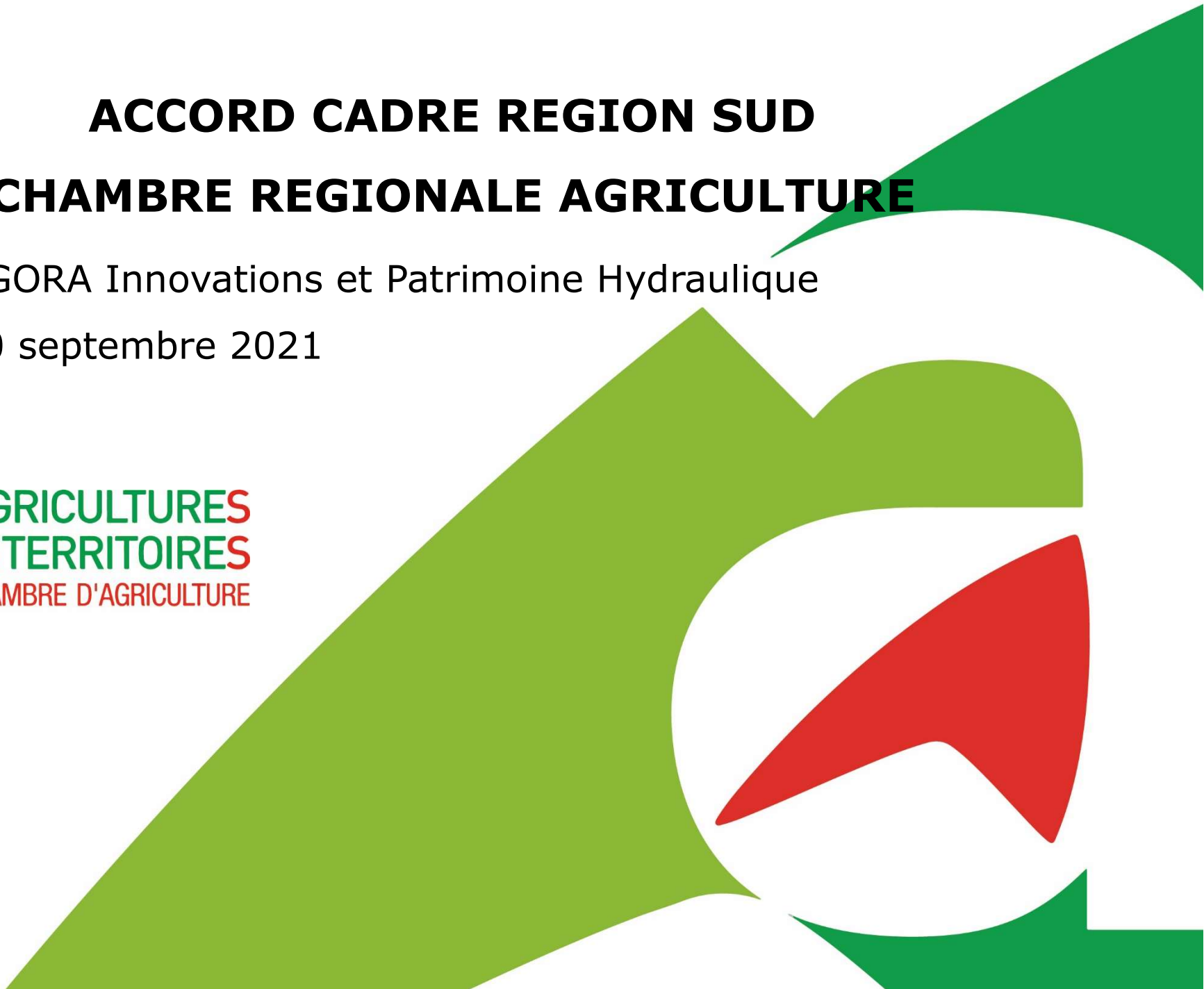
ACCORD CADRE REGION SUD

CHAMBRE REGIONALE AGRICULTURE

AGORA Innovations et Patrimoine Hydraulique

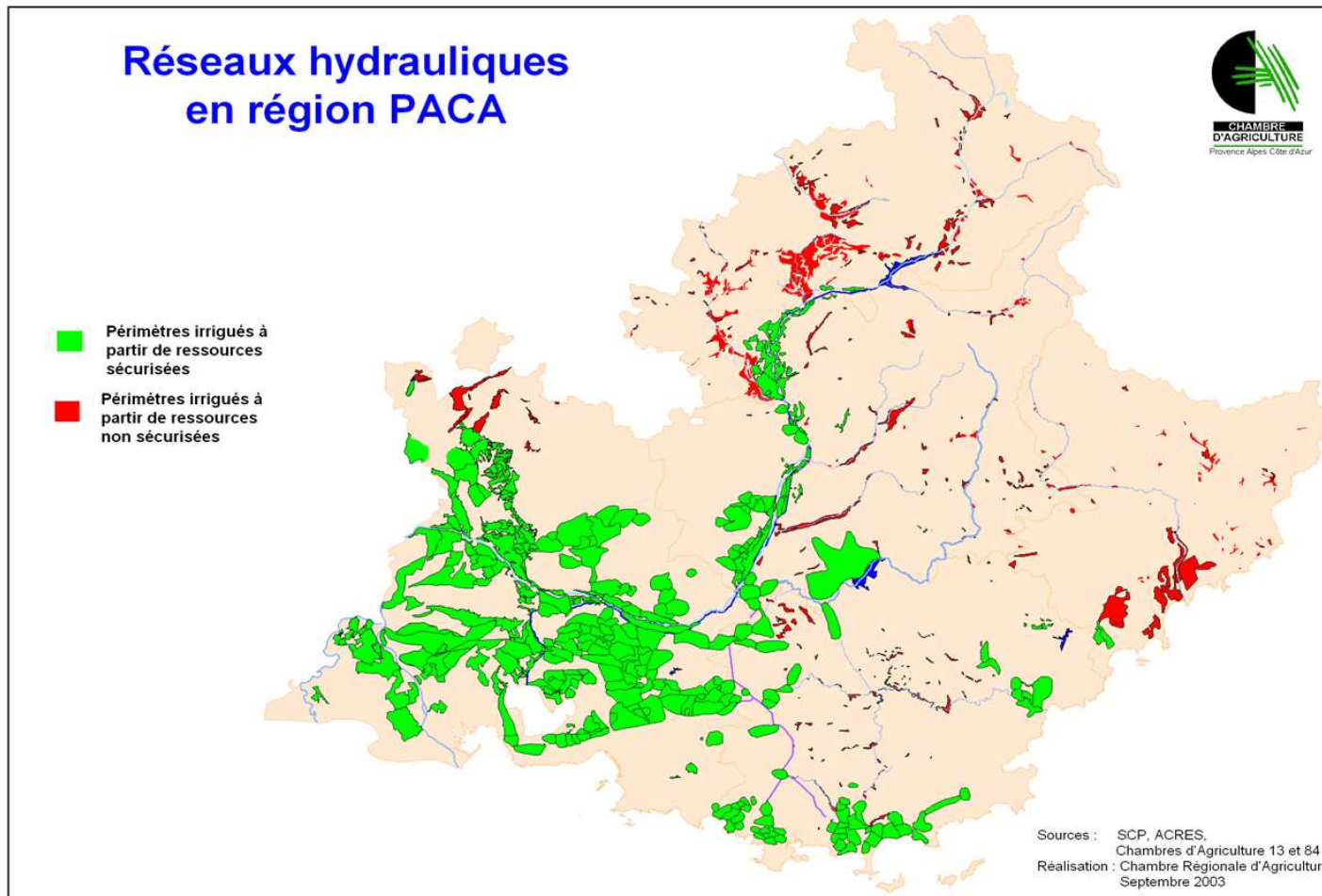
20 septembre 2021

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE





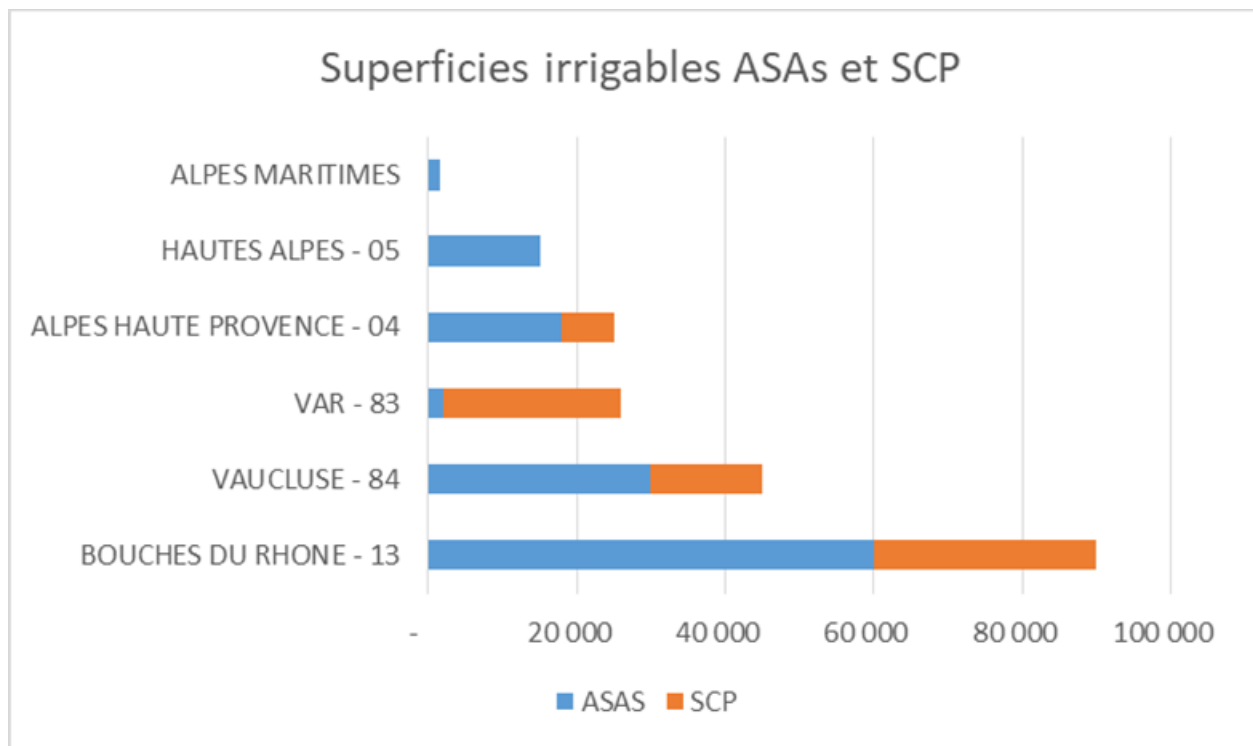
Patrimoine hydraulique de la Région Sud



Deux grands systèmes gestionnaires de l'hydraulique provençale



Les « Associations Syndicales Autorisées d'irrigation : « ASAs » » ☞ 500 interlocuteurs
La Société du Canal de Provence : « SCP » ☞ 1 interlocuteur





**Accord cadre entre Région Sud et Chambre
régionale d'agriculture PACA sur
l'hydraulique agricole**



Animation et coordination



Animation et coordination des structures départementales accompagnant les porteurs de projets permettant d'améliorer le patrimoine hydraulique

Chambres agriculture, Fédérations d'ASAs, Service d'Ingénierie Territoriale, travaillent ensemble pour centraliser les informations, identifier les besoins financiers des ASAs et mutualiser les moyens.

Production 2021 : une formation à destination des Présidents d'ASAs pour porter un projet de travaux d'hydraulique agricole ; réunions, visites, cas pratiques



Préfiguration d'un Pôle de Compétence



Des méthodes communes ont été élaborées pour faire émerger et accompagner un projet de travaux d'hydraulique agricole par département au moyen d'1 action pilotée entre 2017 et 2020 par Noël PITON.



Un travail est à mener à présent pour identifier les moyens communs à mettre en place au niveau régional pour poursuivre cette action.

Production 2021 : réunions régulières en visio « flash » des techniciens pour conserver la dynamique du groupe

Analyse de la tarification pratiquée par les ASAs



Il s'agit au travers de cette mission de faire évoluer la prise de conscience collective sur le prix de l'eau en lien avec sa valeur ajoutée. Les questions abordées porteront en particulier sur :

- la participation de l'agriculture aux investissements
- les modèles économiques des structures de gestion des réseaux d'irrigation

Production 2021 : la CRA suit le travail mené par la Région sur la gestion comptable et financière des gestionnaires de canaux au travers de l'étude des budgets de certaines ASA menée par un stagiaire.

Modalités de règlement par :

- Règlement numéraire, dans la limite de 300€, à la caisse du trésor public de Sorgues, munie du présent avis,
- Titre interbancaire de paiement (TIP), en détachant le talon, dater et signer dans l'encadré indiqué. Si vos coordonnées bancaires ne sont pas mentionnées en bas et à gauche du TIP joindre un RIB pour prélèvement automatique. Envoyer le tout à l'adresse mentionnée sur le TIP,
- Chèque bancaire ou postal, à l'ordre du trésor public en joignant le TIP non signé. Envoyer à l'adresse mentionnée sur le TIP,
- Virement bancaire sur le compte du trésor public indiqué en haut de la redevance en indiquant les références de la créance mentionnées sur le TIP.
Extrait exécutoire en application de l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles 54 à 56 du décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance N°2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

VOIES ET RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du rôle article L.1617-5 du Code Général des Collectivités territoriales, vous pouvez contester la somme mentionnée ci dessous en saisissant le tribunal administratif de Nîmes compte tenu de la nature de la créance.

Détail(s) / Tarif	Base	Unités	Tarif	H.T.	%TVA	T.V.A.	T.T.C.
B - GROUPE B - PERIMETRE SURFACE ENTRETIEN	1 72 90	ha	170,00	293,93	0,00	0,00	293,93
SURFACE ARROSAGE TOUR 1	1 72 90	ha	169,00	292,20	0,00	0,00	292,20
FRAIS DE CONFECTION ROLE	1	Forfait /	3,00	3,00	0,00	0,00	3,00
TOTAL				589,13		0,00	589,13

SOMME A PAYER : 589,13 €

Politique d'intervention dans l'hydraulique agricole



Il s'agit de participer avec la Région, à la rédaction de la politique d'accompagnement des travaux d'hydraulique agricole et de leur financement pour la période 2022-2027.

Cette politique est liée aux règles d'interventions financières établies par l'Union Européenne, pour le développement de l'agriculture et pour la protection de l'eau.

Production 2021 : analyse de la réglementation européenne encadrant les aides publiques à l'hydraulique agricole.



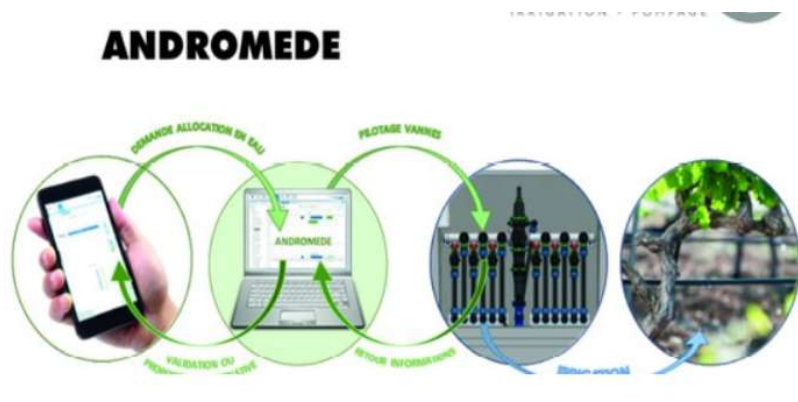
Préservation du patrimoine hydraulique et adaptation au changement climatique



Il s'agit de développer des actions sur des techniques alternatives à l'irrigation ou des techniques d'optimisation, avec les organismes de recherche et de développement, en particulier avec les stations expérimentales, et le CRIIAM.

Production 2021 :

- Association du **CRIIAM** au groupe de préfiguration du Pôle de compétence
- Réponse à appel à projet national sur les références en matière de techniques alternatives à l'irrigation (**Projet Carg'eau**)
- Visite de sites équipés du dispositif **Andromède / Aquadoc**
- Visite des équipements de **martelières connectées / CA13**



Préserver le foncier irrigué de la Région



Participation au projet **de cartographie régionale des superficies irrigables** et irriguées, en apportant les éléments de connaissance sur les aires d'influence des canaux d'irrigation, sur les aires d'influence des forages.

Proposition de systèmes de gestion de bases de données pouvant être utilisées par les opérateurs : techniciens des Chambres, des FDAS, mais aussi des irrigants et des gestionnaires de réseaux d'irrigation tout en rénovant et relançant le référentiel Hydraulique régional : **la base HYDRA**

Diffusion des méthodes de :

- protection des terres agricoles (**Zones Agricoles Protégées**) auprès des départements
- **compensation de consommation des terres agricoles** irriguées sur la base d'exemples déjà aboutis dans les territoires.





HYDRA

Base de données Hydraulique agricole

de la
Chambre Régionale d'Agriculture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Accéder à la
Base HYDRA



CONNEXION EXTRANET

Utilisateur

.....

Identification